



Fixer ici une photo  
d'identité récente + 1  
photo libre pour le  
passeport (pas de photo  
libre si l'adhérent a déjà  
son passeport FFTDA)

## FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE - SAISON 2025-2026

Nom : .....  
Prénom : .....  
Sexe : Féminin  Masculin   
Date de naissance : .... / .... / ..... Lieu de naissance: .....  
Nationalité : F CH IT D EN SP Autre : .....  
Numéro de licence FFTDA : .....

### POUR CONTACTER L'ADHERENT OU SON REPRESENTANT LEGAL

Nom et prénom .....  
Adresse .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone domicile: ..... Téléphone portable: .....  
Email: .....@.....  
Autre personne à contacter : Nom et Prénom : .....  
N° de téléphone : .....  
Certificat d'assurance responsabilité civile valide : .....

### PERSONNES HABILITEES

Merci d'indiquer les personnes (de plus de 16ans) autorisées à récupérer votre enfant :  
Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....  
Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone : .....

### Certificat médical valide :

Pour les licenciés disposant d'un passeport, il doit être rempli, tamponné & daté (**à partir du 01/09**) par le médecin.  
Pour les nouveaux licenciés, feuille du médecin accepté mais le passeport doit être rempli, tamponné & daté (**à partir du 01/09**) par le médecin en cours d'année

### TARIFS D'ADHESION

BABIES (nés de 2021 à 2018)	<input type="checkbox"/> 155€
ENFANTS (nés de 2019 à 2015)	<input type="checkbox"/> 190€
ADULTES ET ADOS (nés à partir de 2014)	<input type="checkbox"/> 220€
PASSEPORT SPORTIF FFTDA (OBLIGATOIRE) POUR NOUVEAUX ADHERENTS	<input type="checkbox"/> +23€
LICENCE ANNUELLE (OBLIGATOIRE) POUR TOUT ADHERENT	<input type="checkbox"/> +40€
REMISE PASS'SPORT	-.....€
REMISE CHEQUE UP SPORT	-.....€
REMISE A PARTIR ET POUR LE 2EME ADHERENT PAR FAMILLE 15€	-.....€
15€ X.....=.....€	
NOM ET PRENOM 1 <sup>ER</sup> ADHERENT =	
NOM ET PRENOM 2EME ADHERENT =	
NOM ET PRENOM 3EME ADHERENT =	
NOM ET PRENOM 4EME ADHERENT =	
<b>TOTAL A REGLER</b>	



## MODALITES DE REGLEMENT

**PAR CHEQUE(S)** = Nombre de chèques (x3 au maximum) .....  
Ordre des chèques : IL GI DOJANG VALLEE DE L'ARVE

	Titulaire du compte	Banque	N° de chèque	Montant	Date encaissement
Mensualité 01					
Mensualité 02					
Mensualité 03					

La première mensualité est encaissée dès la validation de l'inscription à la signature du présent échéancier.

Je soussigné (e) ... m'engage à respecter sans conditions, les modalités de règlements validées dans cet échéancier de paiement.

**Signature** : Précédée de la Mention lu et approuvé(e)

**Date** : le .....

**EN ESPECES**

**PAR VIREMENT BANCAIRE** (Mentionner INSCRIPTION + le nom et prénom de l'adhérent)

IBAN FR76 1027 8024 2000 0205 6720 143

**LES REGLEMENTS PAR CHEQUES ET ESPECES DEVRONT ETRE REMIS DANS UNE ENVELOPPE AVEC NOM ET PRENOM DE L'ADHERENT**

**LES REGLEMENTS EN PLUSIEURS MENSUALITES SONT AUTORISES UNIQUEMENT PAR CHEQUES**

# REGLEMENT INTERIEUR - SAISON 2025-2026

## CONDITIONS DE VALIDATION DE L'INSCRIPTION ET D'ADMISSION AUX COURS.

L'accès au cours n'est possible que **si le dossier d'inscription est rendu complet** au-delà de la période d'essai **au maximum un mois** après le démarrage de la saison, avec toutes les pièces qui le compose, soit :

01. **Fiche de renseignements remplie lisiblement**, datée et signée par le pratiquant ou son représentant légal avec **01 ou 02 photos d'identité** (voir encadre photo).
02. **Règlement intérieur dûment date et signe** par le pratiquant ou son représentant légal.
03. **Licence et passeport sportif FFTDA OBLIGATOIRE valide ou en cours de validité et établit titre personnel** au nom du pratiquant.
04. **Certificat médical établi par le médecin traitant du pratiquant** et l'autorisant à la pratique et à la compétition du Taekwondo et Hapkido. Celui-ci doit être remis en même temps que la fiche d'inscription la première année de pratique. En cas de reconduction du pratiquant l'année suivante, le certificat médical peut-être établi directement dans son passeport sportif FFTDA.
05. **Paiement de la cotisation du pratiquant.** Que cela soit pour une adhésion unique (voir: la fiche individuelle d'inscription) ou pour plusieurs adhérents par famille (voir formulaire : échéancier de paiement familial), le paiement de la cotisation peut-être échelonné en 3 mensualités maximum. Dans tous les cas, l'échéancier de paiement doit être valide par le président ou le trésorier de l'association au démarrage de la saison et à la signature de la fiche d'inscription. Sauf cas particulier (examine préalablement par le bureau de l'association) l'intégralité de la cotisation est versée lors de l'adhésion au club. Le nombre de chèques correspondant au montant total de la cotisation est confié au trésorier de l'association chargé de les faire encaisser selon le calendrier de paiement établi avec le pratiquant. Dans tous les cas, la première mensualité (adhésion unique ou multiple) est encaissée à la signature de la fiche d'inscription. Aucun remboursement des cotisations, même partiel ne sera effectué un mois après la date d'inscription, en cas d'exclusion temporaire ou définitive du Dojang, d'arrêt maladie ou d'absence prolongée. Le non-paiement même partielle de la cotisation et sans autre accord valide avec le comité de l'association, impliquera l'exclusion immédiate de l'adhérent jusqu'à régularisation de la situation. Pour une prise de licence en cours de saison, le montant de la cotisation est fixe au prorata des mois d'entraînement restants, hors coût de la licence et du passeport FFTDA qui reste constant et annuel.
06. **Justificatif d'assurance personnelle privée « accidents corporels » et « responsabilité civile ».** A fournir obligatoirement avec le dossier d'inscription.

## DEROULEMENT DES ENTRAINEMENTS

07. **Chaque début et fin d'entraînement commence A L'HEURE ET A HUIS CLOS (SANS PARENTS ET OBSERVATEURS)** par le salut du Dojang et du « Maître ».
08. La tenue « **dobok** » est obligatoire au-delà de la période d'essai. 11 doit être propre et repassé.
09. Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés et propres.
10. Pour des raisons de sécurité, **le port de bijoux ou de percings est interdit.**
11. Si le « Maître » est en retard, l'élève le plus gradé commence l'échauffement.
12. **L'élève qui arrive en retard doit saluer le « Maître »** et s'échauffer individuellement avant de rejoindre le groupe.
13. **Chaque élève doit avoir OBLIGATOIREMENT ET A CHAQUE ENTRAINEMENT, sa propre bouteille d'eau et une paire de tongs.**
14. **Le passage de grade se fera deux fois dans l'année au maximum et à huis clos (exclusivement les pratiquants et les membres du bureau).** Le passage de grade n'est pas obligatoire. La présentation de l'élève au passage de grade sera préalablement valide par le Maître (enseignant référent), en fonction du niveau de progression de l'élève et de son assiduité pendant les cours. Chaque élève pourra présenter sa candidature uniquement pour un seul KEUP par passage de grade. Le coût de présentation au passage de grade est fixe à 17 euros.
15. **Chaque pratiquant doit obligatoirement s'équiper avec son propre équipement d'entraînement :** chaussure TKD, pitaines, mitaines, coquilles, protections tibias, protections avant-bras...
16. **Les nouveaux adhérents qui arrivent d'une autre école doivent présenter un certificat ou un diplôme reconnu** avant d'être autorisé à porter leur ceinture. Ceci, quel que soit le niveau excepté si le pratiquant est de passage.



## **RESPONSABILITES**

17. **L'élève doit respecter le lieu d'entraînement**, les vestiaires, les toilettes et les équipements mis à sa disposition. Toutes dégradations des infrastructures, constatées et non justifiées par l'exercice des disciplines enseignées au sein de l'association, fera l'objet d'un remboursement exclusif par le pratiquant responsable du préjudice constaté.
18. **L'alcool, la cigarette, la drogue...sont strictement interdits dans le Dojang et entraînent l'exclusion immédiate et définitive en cas de constat avéré.**
19. **Dans le Dojang, le Maitre** (enseignant référent ou ses ayants droits) **est le seul responsable de l'enseignement du Taekwondo.** Il se donne le droit irrévocable d'exclure temporairement ou définitivement tout pratiquant perturbateur qui ne respecte pas : les autres pratiquants, le règlement intérieur, les préceptes d'apprentissage fédéraux de la pratique du Taekwondo et des disciplines qui y sont associées.
20. **Dans le Dojang, le Maitre** et l'association ne sauraient être tenus responsables des vols ou des dégradations de biens personnels. Chaque pratiquant est responsable de l'intégrité et de la protection de son propre équipement d'entraînement.
21. **La responsabilité du Maitre se limite uniquement au Dojang et aux adhérents du club** (salle d'entraînement) pendant les heures des cours (ni avant, ni après), ainsi qu'aux stages et compétitions ayant lieu sous sa responsabilité, à l'extérieur du Dojang dans le cadre des activités du club.
22. **L'élève ou son représentant légal est responsable de déclarer avant l'entraînement, des problèmes physiques temporaires,** pouvant avoir des conséquences sur l'intégrité physique de l'élève.
23. **Les parents doivent s'assurer de la présence du Maitre ou d'un membre du bureau de l'association,** avant de laisser leurs enfants au Dojang et doivent être A L'HEURE pour les récupérer à la fin du cours.
24. **Les enfants doivent être déposés et récupérés devant le Dojang. Le club se déchargera de toutes responsabilités si l'enfant sort du Dojang.**

## **COMMUNICATION**

La communication du club et de ses adhérents sera réalisée par le biais du site internet de l'association.

Notre adresse email : [llgidojang-valledelarve@hotmail.com](mailto:llgidojang-valledelarve@hotmail.com)

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR LA PAGE FACEBOOK llgidojang Vallée de l'Arve

L'adhérent (ou son représentant légal), autorise le comité de l'association à utiliser les images ou vidéos où il apparaît uniquement pour la promotion du club,

Vous acceptez ainsi l'utilisation et l'exploitation non commerciale de votre image ou celui de votre enfant, dans le cadre de la promotion de l'association notamment sur le site internet de l'association, Facebook, Instagram, Whatsapp, e-mails et brochures du club.

Ainsi, vous renoncez expressément à vous prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre d'Il Gi Dojang Vallée de l'Arve

L'adhérent (ou son représentant légal), n'autorise pas le comité de l'association à utiliser les images ou vidéos où il apparaît uniquement pour la promotion du club,

**Je soussigné (e).....certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et m'engage à en respecter toutes les modalités sans conditions et plus particulièrement :**

**« le point 05 . Paiement de la cotisation du pratiquant »**

**Signature :** (Précédée de la Mention lu et approuvée)

**Date :** le ... ..